

MINISTERE DES MINES

ARRETE MINISTERIEL & 5.6.3. CAB.MIN.MINES/01/2012 DU ...2.1.NOV 2012 MODIFIANT l'ARRETE MINISTERIEL N° 2855/CAB.MIN/MINES/01/2007 PORTANT TRANSFORMATION DE LA CONCESSION N° 40 EN PERMIS D'EXPLOITATION N° 5116 AU NOM DE LA SOCIETE MINIERE DE KILO MOTO

Vu la Constitution ; spécialement ses articles 93, 202 point 36 littera f, 203 point 16 et 221 ;

Vu la Loi nº 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, spécialement ses articles 10, 12, 45, 48 alinéa 1^{er}, 56 et 57;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier; spécialement ses articles 96 à 102 et 104 à 107 alinéa 1^{er} ;

Vu l'Ordonnance n° 12/007 du 11 juin 2012 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République, et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 12/008 du 11 juin 2012 fixant les attributions des Ministères spécialement son article $1^{\rm er}$. B point 14;

Vu l'Ordonnance n° 12/004 du 28 avril 2012 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres, d'un Ministre Délégué et des Vice Ministres ;

Considérant l'erreur matérielle de localisation du périmètre couvert par le Permis d'Exploitation n° **5116** lors de la mise en conformité de la Concession n° **40** de la **SOCIETE DE KILO MOTO** ;

Sur avis favorable du Cadastre Minier;

ARRETE:

Article 1^{er}:

L'article 2 de l'Arrêté Ministériel devient :

Site Web: www.mines-rdc.cd
Email: info@mines-rdc.cd

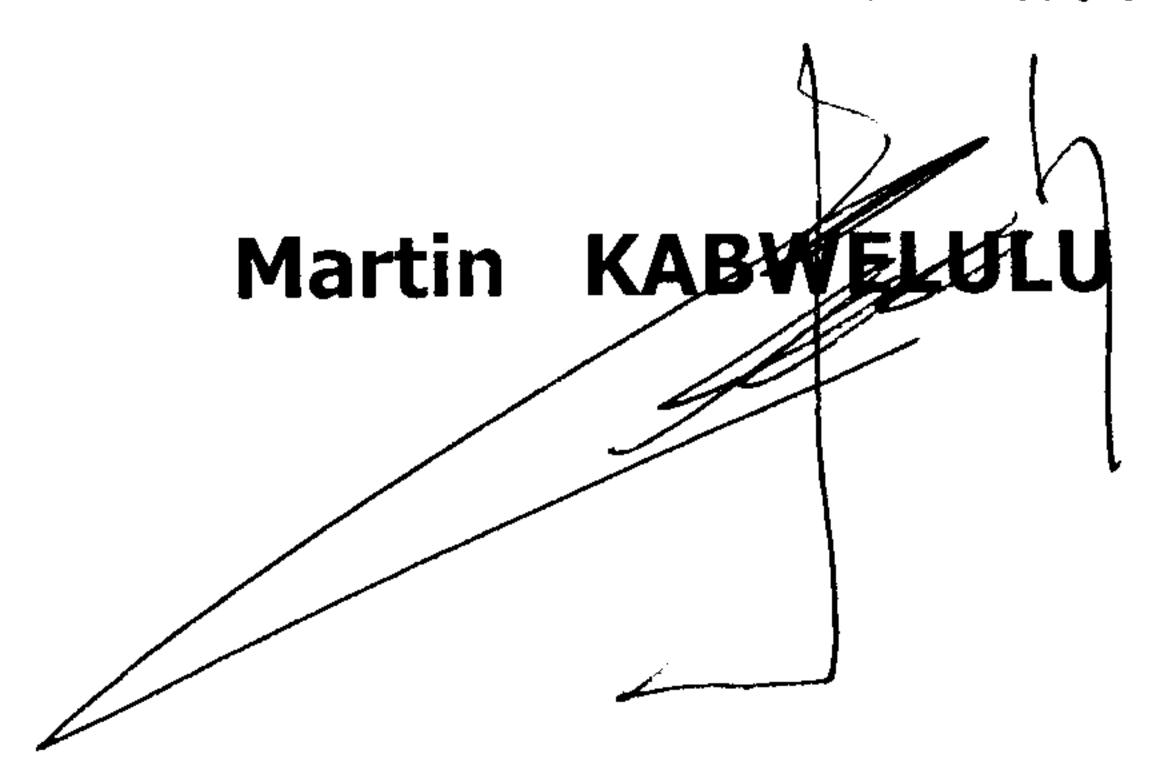


« Après la mise en conformité, le périmètre couvert par le Permis d'Exploitation n° **5116** est composé de 470 carrés entiers situés dans le **Territoire d'Irumu, District de l'Ituri, Province Orientale** ».

Article 2:

Le Secrétaire Général des Mines et le Directeur Général du Cadastre minier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 2 1 NOV 2012



Ampliations

 Cabinet du Président de la République 	:	1
Cabinet du Premier Ministre	:	1
 Cabinet du Ministre des Mines 	:	2
 Secrétariat Général des Mines 	:	1
 Cadastre minier 	•	1
• CTCPM	;	1
 SAESSCAM 	:	1
 Direction des Mines 	:	1
 Direction de Géologie 	:	1
 Direction des Investigations 	:	1
 Direction chargée de la Protection de l'Environ. 	•	1
 Div. Prov. des Mines & Géologie du ressort 	:	1
 Sté OKIMO SARL 	<u>:</u>	
	1	L4

Email: info@mines-rdc.cd